

Une aide financière de Pôle Emploi pour passer son permis

Afin de lever un des freins à la reprise de l'emploi, Pôle Emploi propose une aide financière à l'obtention du permis B pouvant aller jusqu'à 1 200 €.

Vous devrez être âgé d'au moins 18 ans et être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois de manière continue.

Une dérogation peut toutefois être obtenue en cas de promesse d'embauche nécessitant le permis en CDI ou CDD/intérim d'au moins 3 mois. Concernant les conditions de ressources, vous ne devrez pas être indemnisé au titre d'une allocation de chômage ou être indemnisé au titre d'une allocation inférieure à celle du retour à l'emploi minimale. Sachez que vous ne serez pas considéré comme étant indemnisé si vous percevez certains revenus comme le RSA, l'allocation aux adultes handicapé ou encore la rémunération de formation.

Si votre permis de conduire a été invalidé et que vous devez repasser le Code, vous ne pouvez pas bénéficier de l'aide. En revanche, si vous devez repasser toutes les épreuves du permis, vous pouvez en bénéficier.

Sachez que cette aide n'est attribuée qu'une seule fois et qu'elle n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs d'aides au permis mis en place par un organisme public ou privé, un employeur, une association...

Pour l'obtenir, il vous suffira de remplir un formulaire en agence avant toute inscription à l'auto-école de votre choix (Pôle Emploi devra tout de même valider ce choix), de joindre un devis détaillé et un RIB de l'auto-école.

© **Guillaume Duris - Adobestock**